



VILLE  
DU PUY EN VELAY

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 043-214301574-20220712-DEL\_2022\_0083-DE

SLOX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 08 juillet 2022**

**Délibération n° 6**

L'an deux mille vingt deux, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 01 juillet 2022

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Rachid ANBAR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
13/07/2022

**Ont donné procuration** :

Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT,  
Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT

**Absent(e)** :

Madame Aurélie CHAMBON

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle VIALANEIX

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Emmanuel Rolhion Sports

<b>Objet</b> :	Stationnement : abonnement pass' artisans
----------------	---

Rapporteur : Jean-François EXBRAYAT

Dans le cadre de leurs interventions sur le territoire communal, les artisans du bâtiment disposent à ce jour de plusieurs dispositifs permettant le stationnement de leurs véhicules sur le domaine public. Cependant, si les dispositions pour les chantiers de moyennes et longues durées semblent adaptées, il n'en est pas de même pour les interventions plus courtes, effectuées dans le cadre de dépannage d'urgence.

La présente délibération propose la création d'un abonnement de stationnement payant dédié aux artisans du dépannage urgent.

Cette proposition est le résultat d'un travail collaboratif entre la ville du Puy-en-Velay et les représentants des professions du bâtiment (CAPEB et FFB). Cette proposition répond à l'exigence de rationalisation des espaces de stationnement, tout en offrant un cadre clair et précis d'intervention pour les artisans du bâtiment, devant intervenir sur le territoire communal.

Délibération n°6 du vendredi 08 juillet 2022

À ce jour, deux dispositifs existent sur la Ville pour répondre à cette demande :

- Intervention de moyenne et longue durée sur emplacement arrêté spécifique au tarif de 3,80 €/jour/place.
- Intervention de courte durée : mise à disposition de l'application « Flowbird professionnel » permettant le paiement à distance de son stationnement au tarif usager.

En complément de ces dispositifs, il est proposé de déployer un pass' stationnement artisans limité aux véhicules utilitaires des entreprises domiciliées sur le territoire de l'agglomération du Puy-en-Velay, dont les métiers correspondent aux codes NAF suivants :

- 4321AB – Installation électrique,
- 4322AZ – Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux,
- 4322BA – Installation et entretien de climatisation et chaufferie,
- 4322BB – Installation de chauffage individuel,
- 4332AA – Menuiserie bois,
- 4332AB – Menuiserie PVC,
- 4332BB – Métallerie, serrurerie,
- 4334ZA – Travaux de miroiterie de bâtiment, vitrerie,
- 2825ZB – Fabrication de réfrigération industrielle,
- 4331ZA – Plâtrerie et peintures,
- 4399C et 4312 A– Travaux de maçonnerie et terrassement.

La solution qui a été retenue est un abonnement annuel, toutes zones, renouvelable de date à date au tarif de 275 € par an et par véhicule. Si le professionnel dispose de plusieurs véhicules dont les cartes grises sont au nom de la société il pourra souscrire autant d'abonnements que de véhicules.

Après agrément de la demande, l'immatriculation des véhicules sera intégrée à la base de contrôle de la police municipale et le professionnel obtiendra un macaron à apposer sur le pare-brise du véhicule concerné sur lequel seront portés le numéro d'immatriculation, le numéro d'enregistrement du dossier et la date de fin d'échéance.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/06/2022

A reçu un avis favorable en Commission Environnement - Qualité de Vie du 21/06/2022

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place d'un pass' stationnement artisans, toutes zones, au tarif de 275 € par an et par véhicule.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 8 juillet 2022,  
Le Secrétaire de séance,  
VIALANEIX Emmanuelle,  
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 08  
juillet 2022